

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-528

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le premier tiers des »,

les mots :

« les dix premières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.